



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25094018

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

10 JUL. 2025

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : **0879 108 327**

Nom

(en entier) : **AGC Europe**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue Jean Monnet 4, 1348 Louvain-la-Neuve**

Objet de l'acte : **Démissions/Nominations**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 mai 2025 :

" DECIDE de renouveler tous les mandats pour une période prenant cours à l'issue de la présente assemblée générale et venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2026 pour se prononcer sur les comptes clôturés au 31 décembre 2025.

Le conseil est donc composé de :

- Kunihide Muragishi, Président du conseil;
- Carol Schoonejans, Administrateur délégué;
- Shunichiro Fujiwara, Administrateur;
- Masayuki Matsuyama, Administrateur;
- Tomoyuki Shiokawa, Administrateur;
- Stéphane Voos, Administrateur.

Les mandats des administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2026. Ils s'exercent à titre gratuit. Tous les administrateurs élisent domicile au siège de la société pour toutes les questions relatives à l'exercice de leur mandat."

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 avril 2025 :

" Le conseil décide de réélire Monsieur Kunihide Muragishi en tant que président du conseil et Madame Carol Schoonejans comme administrateur délégué, pour la durée de leur mandat."

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 avril 2024 :

Le conseil a décidé de réélire Madame Carol Schoonejans comme administrateur délégué, pour la durée de son mandat, et concernant le pouvoir de délégations, de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Davide Cappellino comme personne déléguée à la gestion journalière, tenant compte de ses autres fonctions dans le cadre du groupe.

Carol Schoonejans
Administrateur Déléguée

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).